

Recrutement de 2 agents recenseur pour le recensement 2027

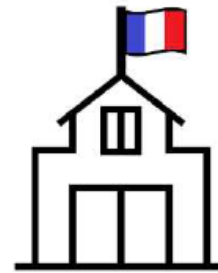


La loi démocratie de proximité de 2002



Le recensement est sous la
responsabilité de l'État

La loi répartit les rôles



L'Insee **organise et contrôle** le recensement :

- fixe la méthode du recensement
- liste les communes concernées par décret annuel
- contrôle le bon déroulement de la collecte
- publie les populations de référence chaque année

Les communes **préparent et réalisent** la collecte :

- prévoient les moyens matériels et humains nécessaires
- réalisent une tournée de reconnaissance des adresses à recenser
- réalisent la collecte sur le terrain

Recrutement de 2 agents recenseur pour le recensement 2027



Les dates clés de la collecte

- Fixées par l'arrêté du 5 août 2003 : la collecte
 - débute le 3^e jeudi du mois de janvier
 - se termine le 5^e samedi qui suit le début de la collecte
- Soit, **pour 2027 : du jeudi 21 janvier au samedi 20 février**
- Retour des documents à l'Insee : 10 jours ouvrables après la fin de la collecte
- Un peu plus de 4 semaines pour recenser toute la commune : **nécessité de bien suivre l'avancement de chaque agent recenseur**



omer-gestion.s3.eu-west-3.amazonaws.com/RoleDuMaire_2026.mp4

Recrutement de 2 agents recenseur pour le recensement 2027



L'agent recenseur

Acteur du recensement sur le terrain :

- recruté par la commune et désigné par arrêté municipal
- formé par l'Insee et le coordonnateur communal

Un bon recrutement conditionne la réussite de la collecte

L'agent recenseur ne peut pas être un élu de la commune (*loi du 27 février 2002, article 156.V*)

Comme tout agent public, l'agent recenseur est tenu à une **obligation de neutralité**

Recrutement de 2 agents recenseur pour le recensement 2027

La Coordinatrice Communale désignée par le Maire est
Mme Caroline DANGERARD , secrétaire de Mairie
Nous avons besoin de 2 agents recenseurs



Rôle de l'agent recenseur

Il réalise une tournée de reconnaissance avant la collecte (arrêté du 3 juin 2021) :

- repère toutes les adresses de son secteur, met à jour sa liste et informe les habitants

Il réalise la collecte auprès des habitants :

- recense les habitations mobiles et personnes sans abri (HMSA) les 21 et 22 janvier exclusivement
- recense les habitants des logements (internet ou papier)
- relance les ménages
- rencontre régulièrement le coordonnateur communal